

LYON, le 16/03/2022

**OBJET : Préparation de la programmation 2022**  
**LUTTE CONTRE LE SIDA, LES IST ET LES HEPATIES B et C**  
**SANTE MENTALE**  
**PREVENTION DES ADDICTIONS**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville de Lyon s'est donnée pour mission de poursuivre une politique de santé en articulation avec les orientations nationales et locales, définies notamment par le Plan Régional de Santé Auvergne Rhône Alpes 2018/2028. Nous agissons encore cette année dans un contexte particulier et dégradé, car la crise sanitaire survenue en 2020 et 2021 a mis en lumière des souffrances psychiques ou psycho-sociales auprès d'une population déjà fragilisée, et des conduites à risque.

A ce titre, elle souhaite poursuivre l'action entreprise dans le cadre de **la lutte contre le Sida, les IST et les hépatites**, menées en partenariat avec les représentants de l'Agence Régionale de Santé, en sensibilisant l'opinion publique face à un contexte de relâchement important des comportements propices à la propagation de la maladie.

En outre, la Municipalité continue à soutenir les actions de dépistage VIH/Sida et des hépatites B et C en direction des publics les plus précaires.

Par ailleurs, la Ville porte une attention tout particulière à la **santé mentale** de ses habitantes et habitants, telle qu'elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir : « un état de bien-être dans lequel l'individu réalise ses propres capacités, peut faire face aux tensions ordinaires de la vie et est capable de contribuer à sa communauté ».

Les associations lyonnaises qui accompagnent les personnes les plus fragiles psychiquement ont toujours été en première ligne devant le désarroi croissant des personnes qu'elles rencontrent.

Enfin, les questions liées à la **prévention des addictions et à l'accès aux soins** sont importantes et constituent l'un des enjeux prioritaires de la politique municipale en matière de santé. Elles s'inscrivent dans une approche globale de la personne tout en tenant compte des situations individuelles.

Pour l'année 2022, je souhaite ainsi privilégier les objectifs mentionnés ci-après selon trois axes-

**1. LUTTE CONTRE LE SIDA, les IST et les HEPATIES B et C :**

- informer et sensibiliser les jeunes les plus vulnérables
- renforcer l'accompagnement psycho-social des malades et de leur famille notamment en favorisant le lien social et la confiance en soi
- poursuivre le soutien aux actions de dépistage du VIH/Sida, des IST, des hépatites B et C
- améliorer la prévention, notamment en direction des HSH/ (Hommes ayant des rapports sexuels avec des Hommes) et des migrants

## 2. SANTE MENTALE :

- outiller les professionnels du domaine social soumis à des situations complexes de souffrance psychique ;
- favoriser la prévention auprès des personnes en difficultés psycho-sociales, les personnes ayant des troubles psychosomatiques, en mal être, notamment les jeunes (lieux d'écoute et d'accompagnement, permanences d'écoute...);
- favoriser le travail en réseau sur les problématiques de santé mentale en lien avec les coordinatrices des Conseils Locaux de Santé Mentale dans les arrondissements.

## 3. PREVENTION ET REDUCTION DES RISQUES LIES AUX ADDICTIONS :

- réaliser des actions de :
  - o prévention auprès, des jeunes (information, sensibilisation) et des professionnels en contact direct avec les jeunes (formation) sensibilisation aux abords des lieux de convivialité
  - o réduction des risques en addictologie
- relayer des campagnes d'information grand public sur les addictions : du repérage aux conséquences
- ouvrir à toutes formes d'addictions.

Je vous rappelle que les projets que la Ville de Lyon peut subventionner doivent nécessairement être réalisés en majorité sur le territoire lyonnais.

Pour pouvoir être instruite, votre demande de subvention doit être envoyée **avant le 15 Avril 2022** en utilisant le nouveau portail des aides de la Ville de Lyon.

Nadia SAAF (téléphone : 04 26 99 65 67 mail : [nadia.saaf@mairie-lyon.fr](mailto:nadia.saaf@mairie-lyon.fr)) et Myriam BUFFET (téléphone : 04 26 99 65 54 mail : [myriam.buffet@mairie-lyon.fr](mailto:myriam.buffet@mairie-lyon.fr)) vous apporteront tout le concours nécessaire à l'élaboration de vos dossiers.

Une rencontre organisée par la Ville aura lieu au cours du mois d'avril; la Mission santé prendra contact avec les associations qui déposeront un dossier.

Pour les opérateurs déjà financés par la Ville de Lyon en 2021 nous attirons votre attention sur le fait que les fiches bilan des actions doivent être adressées **le 31 avril 2022** au plus tard pour permettre l'instruction administrative de la demande de subvention.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de

L'Adjointe au Maire de Lyon  
Santé, prévention et  
Santé environnementale

Céline de LAURENS

